

FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

Le Directoire

Paris, le 1^{er} juillet 2004

Le Directoire du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) a décidé d'attribuer (1) à la société Goldman Sachs International un mandat de courtier de transition, pour une durée de trois ans.

La mission du courtier de transition consistera à centraliser les négociations de titres pendant la constitution initiale des portefeuilles du Fonds. Ce courtier doit permettre d'optimiser la gestion de la liquidité sur les différents marchés et, ce faisant, de limiter les coûts de transaction. Il permettra aussi l'élaboration d'un reporting global et un suivi centralisé de la montée en charge du FRR.

L'attribution de ce mandat s'est faite dans le cadre de la procédure dite de « dialogue compétitif » telle que définie par le Code des marchés publics et après avis d'une commission d'appels d'offres. Les offres ont été analysées par les services du FRR avec l'appui de son consultant financier, Mercer Investment Consulting et de son conseil juridique, le cabinet Allen et Overy.

Le FRR se félicite de la qualité très élevée des échanges qu'il a pu mener en amont de l'élaboration du cahier des charges et des offres qu'il a reçues de chacun des candidats, s'agissant en particulier d'un mandat qui constitue une innovation pour un investisseur institutionnel français.

(1) Conformément au Règlement de la consultation, il est rappelé que la notification du marché, qui seule engage le FRR, aura lieu après la phase de mise au point du marché avec la société dont l'offre a été retenue